



ACADEMIE DU YOGA DE L'ÉNERGIE

BORDEAUX-SUD-OUEST, AYESO

“Il est question de progresser dans la connaissance d’une technique précise et exigeante mais surtout d’aller au-delà dans la réalisation d’un vécu personnel. Cet enseignement s’adresse à de véritables disciples qui, ayant parcouru les étapes des enseignements précédents, ont réalisé l’importance de ce travail. »

Roger Clerc

Cette plaquette présente l'Académie du Yoga de l'Énergie, Paris-Île-de-France, et Bordeaux-Sud-Ouest, d'une façon aussi complète que possible.

Créée dès 1978, l'Académie du Yoga de l'Énergie s'adresse à toute personne désirant approfondir sa connaissance du Yoga de l'Énergie, sa formation pédagogique ou simplement sa pratique personnelle.

Page 1 sur 20

École Française de Yoga du Sud-Ouest – Académie du Yoga de l'Énergie Bordeaux Sud-Ouest, SAMTOSHA

Secrétariat : 383 Chemin du bosc robert – 14290 LA VESPIERE Tél. : 06 81 31 02 60 – www.efyso.fr

A.S.B.L. 1901 – Siret : 827 652 579 00018 – TVA Intra-communautaire : FR 55 827 652 579 - Prestataire de formation –

Enregistré sous le N° 75331076833 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

L'AYE est membre de l'UNY, Union Nationale de Yoga.

L'Académie du Yoga de l'Énergie, dispense un enseignement spécialisé, technique et pratique - un approfondissement des trois degrés du Yoga de l'Énergie.

L'Enseignement, résumé dans les livres de Roger Clerc* et ceux de Jean-Pierre Laffez**, tout en respectant l'esprit de la tradition, est particulièrement adapté aux conditions de vie actuelle des Occidentaux.

Il se situe entre les techniques attachées particulièrement au corps et celles qui, à l'opposé, visent à atteindre uniquement les états de méditation.

La prise de conscience de "Prâna", l'énergie, et son utilisation consciente amènent en effet le pratiquant à saisir le plus subtil, et donne ainsi au "Hatha-Yoga", strictement postural, une autre dimension, grâce à un entraînement persévérant et progressif.

La technique précise du Yoga de l'Énergie en donne la possibilité, et cela sans heurt et sans risque de déséquilibre.

Un vaste programme permet au pratiquant de s'initier progressivement aux techniques supérieures du Yoga de l'Énergie.

Les week-ends et la semaine d'été ont lieu à Bordeaux.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE AYE BORDEAUX-SUD-OUEST

Direction : Alain Bonnasse-Gahot

Formateurs : Alain BONNASSE-GAHOT, Marie-Claire PADAILLÉ, Anne Roy de PIANELLI, Blandine PRIEUR, Jean-Pierre LAFFEZ.

Administration :

Assistante de direction : Katia BEAUDOIN

Gestion des dossiers d'inscription, listes de présences, facturation

Référent handicap : Alain BONNASSE-GAHOT

Accueil et accompagnement des personnes handicapées et mobilisation du réseau des partenaires.

LES PROGRAMMES

L'Académie du Yoga de l'Énergie s'adresse à tous les pratiquants de Hatha-Yoga, quelle que soit la technique qu'ils aient suivie. Il est peut-être néanmoins souhaitable d'avoir une approche du Yoga de l'Énergie.

L'AYE dispense l'enseignement des 2ème et 3ème degrés du Yoga de l'Énergie.

PROGRAMME GENERAL :

Objectifs pédagogique :

Approfondissement de l'enseignement des trois degrés du Yoga de l'Énergie. A l'issu de la formation, le stagiaire sera capable :

- Pratique de plus en plus fluide des Mouvements Préliminaires et des Mouvements de Naropa, avec conscience d'être relié d'une façon subtile aux sources d'énergie ;
- La posture assise et les postures classiques de yoga — de la posture à Asana ;
- Manière et art de respirer ;
- Liaison aux Sources ;
- Sensibilisation et relation entre les trois koshas : Annamaya-kosha, Prânamaya-kosha, Manomaya-Kosha ;

Sera aussi capable selon le module de l'année concernée :

- Pratique intensive détaillée sur le corps de l'énergie ; le triangle frontal ; le corps du mental ;
- Utilisation des couleurs ;
- Théorie et approche de Mantra Yoginî.

Des conférenciers interviennent certains week-ends et enrichissent ainsi le programme proposé.

Ce vaste programme est proposé sous forme de trois modules d'une année chacun, à raison à raison de 5 week-ends (70 heure) et 1 stage d'été (46 heures) d'une semaine par an, soit 116 heures. On peut commencer par n'importe lequel de ces modules. Cette formule permet d'accueillir de nouveaux élèves chaque année. Ce programme est aussi accessible aux auditeurs libres.

DETAIL DES MODULES

A chaque module, s'ajoute au programme général une pratique intensive, détaillée et précise :

Le Prânamaya-kosha, le Corps de l'Énergie, pour le module A:

- Le complexe chakrique — sensibilisation et purification des méridiens, des merveilleux vaisseaux, et des nadîs ;

- La respiration Ham-Sa ;
- Utilisation des couleurs — purification arc-en-ciel, couleurs traditionnelles, rapport avec les cinq éléments, les tattvas.

Le Manomaya-kosha, le Corps du Mental, pour le module B :

- Etude des deux chittas et des deux cônes du mental ;
- Sensibilisation aux couleurs ;
- Travail sur les sens subtils, les indriyas.

Le Triangle Frontal de Commandement, pour le module C :

- De tatraka à ekagrata, de l'attention à la concentration ;
- Les trois sommets et les trois plans du triangle frontal, physique, mental et spirituel ;
- Etude de Mantra Yoginî.

Le temps passé sur chaque contenu et les modalités pédagogiques peuvent varier en fonction de la dynamique de groupe et du profil des stagiaires.

*

Il est possible de faire une 4ème année, qui clôt le cycle de l'Académie. Elle est une transition entre les modules et le Cours supérieur. Elle permet aux élèves d'approfondir leurs acquis. Fidèle à l'enseignement de Roger Clerc, le programme particulier est celui des trois degrés du Yoga de l'Énergie. L'accent est mis sur la réalisation des connaissances acquises, sur la compréhension de l'être global. Elle permet ainsi aux élèves d'approfondir leurs acquis.

Le cycle de l'Académie se poursuit avec le Cours Supérieur de l'AYE.

Cours supérieur de Bordeaux-Sud-Ouest : 2 we + 1 semaine d'été, soit 74 heures.

Le Cours Supérieur

Au-delà de l'Académie, les personnes intéressées peuvent encore approfondir leur pratique :

- soit en faisant l'année complète,
- soit en participant aux week-ends de leur choix,
- soit en faisant le stage d'été.

Programme :

- Les trois corps : pratique sur les trois koshas.
- L'approfondissement du travail sur les couleurs.
- L'étude du samyama et des états de vide.
- La méditation et son ambiance.
- Sans oublier : Les mouvements préliminaires, ossature de la technique et les mouvements de Naropa, conscience de l'énergie et de notre lien avec les Sources.

MODALITES D'EVALUATION / CERTIFICATION FINALE :

A l'issue de la post-formation, après avoir réussi :

- Un contrôle sous forme de Q.C.M. des matières abordées

Le stage est sanctionné par une attestation de présence de post-formation, notée sur le livret de formation.



CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Être majeur.
- Avoir une approche du Yoga de l'Énergie est souhaitable, sinon il peut être profitable de participer à un stage d'été pour pouvoir se décider. Cela permet éventuellement de conseiller le postulant sur l'opportunité de sa démarche.
- Adhérer à l'AYE, ainsi qu'à l'UNY (en raison de l'assurance qu'elle propose), est obligatoire pour être admis dans les cours. Les cotisations, annuelles, sont fixées de septembre à septembre.

LES AUDITEURS LIBRES

Dans la mesure des places disponibles, les "Auditeurs Libres" peuvent participer aux différents stages. Est considéré comme auditeur libre, toute personne qui ne désire pas s'engager pour la totalité du cycle proposé mais participer à un ou plusieurs week-ends.

RYTHME DES COURS

Un module est enseigné chaque année. On peut commencer par n'importe lequel des ces 3 modules. Nous proposons ainsi chaque année, 5 week-ends à Paris ou 5 week-ends à Bordeaux (70 heures), et une semaine d'été (46 heures), regroupant l'AYEPI et l'AYESO, qui permet de faire la synthèse de l'essentiel des week-ends, soit 116 heures par an.

ABSENCES ET DÉSISTEMENT

Nous vous précisons que l'année est due en entier. Toutefois, si, en cours d'année, vous vous désistez, il pourra être envisagé un remboursement partiel. Le désistement devra nous être adressé par courrier. Moins d'un mois avant la date d'un stage, celui-ci sera dû en entier par la personne qui se désiste. Les cotisation et adhésion restent acquises à l'association.

DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter ; Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

INSCRIPTION, DATES ET TARIFS ; PROGRAMME DU MODULE DE L'ANNÉE.

Les annexes concernant l'année en cours sont téléchargeables sur notre site internet

: www.efyso.fr

...../.....

- Étude des deux chittas et des deux cônes du Mental ;
- Sensibilisation aux couleurs ;
- Pratique sur les sens subtils, les Indriyas.

4 WE sont proposés pour le programme Académie. Un cinquième WE est proposé en janvier : (Master Class : 10-11 janvier 2026 : Comment intégrer l'enseignement des textes classiques dans les cours journaliers)

(Table ronde le samedi 13 septembre 2025)

Week-ends :

2025 : 11-12 octobre, 13-14 décembre

2026 : 10-11 janvier, 28-29 mars, 30-31 mai.

Du samedi matin 9h au dimanche 12h45.

Stage d'été :

Du 6 au 11 Juillet 2026, du lundi 9h au samedi 11h30.

Lieu :

Les stages ont lieu à Château Moulerens, 3 rue de Pichey - 33170 Gradignan

Les prix sont révisibles chaque année.

I. INSCRIPTION

Pour des raisons d'ordre pratique, notamment d'organisation et d'intendance, adressez-nous votre inscription, si possible avant le 1er Septembre ; toutefois si vous ne pouvez le faire pour cette date, n'hésitez pas à nous contacter ; **cela ne constitue pas un motif de refus.**

II. COTISATIONS

Payables à l'inscription :

- Cotisation Académie, 2025/2026 à l'ordre de l'AYE..... 23€
- Adhésion UNY, 2025/2026 à l'ordre de l'AYE..... 18€

(Un chèque global de 41€ à l'ordre de l'AYE)

.../...

.../...

Forfait pour 5 week-ends, octobre, décembre, janvier (Atelier), mars et mai + le stage d'été :

a – En 5 versements : 1 717,80€ TTC*

Soit 5 versements de 343,56€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 Décembre 2025, 31 janvier, 15 mars et 2 mai 2026.

b – En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : **1 631,90€ TTC***

Forfait pour les 4 week-ends d'octobre, décembre, mars et mai + le stage d'été :

a - En 4 versements : 1 527,37€ TTC *

soit 4 versements de 381,84€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 décembre 2025, 15 février et 2 mai 2026.

b - En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : **1 451,00€ TTC ***

Week-end seul 240,00€ TTC (inscription 1 mois avant le WE).

Stage d'été seul 696,00€ TTC

IV. MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'inscription n'est prise en compte qu'accompagnée du règlement correspondant. Remplir avec précision la demande d'inscription à l'Académie selon la formule choisie (annexe 2 ou 3).

** Pour faciliter le travail du secrétariat et éviter les frais des prélèvements bancaires automatiques, nous vous demandons d'avoir la gentillesse de nous adresser la totalité de vos chèques, **scolarité et cotisations, datés du jour où vous les signez**. Bien entendu, nous les déposerons à la banque aux dates prévues ci-dessus. Merci de votre compréhension et de votre confiance.*

- Si vous n'avez jamais participé à l'un ou l'autre de nos stages, joindre la feuille de renseignements (annexe 3) et 1 photo d'identité récente.

Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE

PENSION - HÉBERGEMENT à CHATEAU MOULERENS

1. Week-ends :

Il est possible de prendre les repas et le petit-déjeuner sur place à Château Moulereus, à Gradignan.

Le logement est possible soit au centre de Moulereus (05 56 89 05 56): réservez au moins 15 jours à l'avance, soit dans des hôtels très proches, environ 800 m, à des prix préférentiels pour les participants de l'EFY. Cette formule permet d'avoir un logement décent, moins cher et chacun choisit librement son confort (Hôtels : "Au Comté d'Ornon" tél 05 56 75 26 85 - "Balladin" tél 05 56 75 20 00 - "Amphitryon" tél 05 56 75 56 50, - leur demander des précisions pour l'accès au Centre Moulereus).

2. Semaine d'été

Environ entre 350 et 550€ par personne pour la pension complète (5 nuitées et 10 repas) en chambre à deux lits, du lundi matin au samedi midi ; nous vous donnerons des précisions dans le courant de l'année.

Ces chiffres vous sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés par le Centre indépendamment de notre volonté.

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : secretariatfyso@yoga-energie.com

Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

CONTRAT D'INSCRIPTION
A retourner si possible avant le 15 Septembre 2025

NOM (Mme, M)..... Prénom.....
ADRESSE (rue, N°, lieu- dit, code postal et ville).....
.....
Tél. Personnel..... Tél. Travail.....
Adresse électronique :

Forfait pour 5 week-ends, octobre, décembre, janvier (Atelier), mars et mai + le stage d'été :

a – En 5 versements : 1 717,80€ TTC*

Soit 5 versements de 343,56€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 Décembre 2025, 31 janvier, 15 mars et 2 mai 2026.

b – En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : **1 631,90€ TTC***

Forfait pour les 4 week-ends d'octobre, décembre, mars et mai + le stage d'été :

a – En 4 versements : 1 527,37€ TTC *

soit 4 versements de 381,84€ TTC aux dates suivantes :

15 octobre, 15 décembre 2025, 15 février et 2 mai 2026.

b – En un seul versement à l'inscription

Réduction de 5% soit : **1 451,00€ TTC ***

Week-end seul 240,00€ TTC (inscription 1 mois avant le WE).

Stage d'été seul 696,00€ TTC

Pensez à ajouter vos cotisations à l'ordre de l'AYE, si vous ne les avez pas déjà envoyées.

- Joindre tous vos chèques comme demandé dans les modalités d'inscription par chèques bancaires à l'ordre de A. Y. E. **Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**

- Pour les paiements par virement, merci de bien vouloir nous envoyer un justificatif à l'adresse suivante : secretariatefyso@yoga-energie.com

- Je reconnais avoir pris connaissance des règles de désistement et des conditions de fonctionnement de l'Académie, et déclare les accepter ainsi que toute décision de l'Équipe pédagogique ou administrative.

Date et signature (précédée de la mention, lu et approuvé).

Joindre :

* La photocopie du récépissé de la poste si vous réglez par mandat postal international.

* **Si vous ne réglez pas l'UNY, le justificatif de son règlement 2025/2026**

* Si c'est votre première inscription à l'une ou l'autre de nos formations :

- la fiche de renseignements (annexe 4), remplie le plus exactement possible,

- 1 photo d'identité récente.

INSCRIPTION REGLEE POUR.....
POUR UN MONTANT DE
LE

ALAIN BONNASSE-GAHOT,
DIRECTEUR DE LA FORMATION

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : secretariatfyo@yoga-energie.com Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

CONTRAT D'INSCRIPTION

Inscription pour les auditeurs libres à l'AYE de Bordeaux

à retourner si possible un mois avant le week-end choisi, 15 jours au minimum

ATTENTION : Les auditeurs-libres ne pourront participer que la limite des places disponibles.

Est auditeur-libre, celui ou celle qui ne s'inscrit pas à un cycle complet

NOM (Mme, M)..... Prénom.....

ADRESSE (rue, N°, lieu- dit, code postal et ville).....

Tél. Personnel..... Tél. Travail.....

Adresse électronique :

Je, soussigné, demande mon inscription :

11-12 octobre 13-14 décembre
10-11 janvier 28-29 mars 30-31 mai

Je pratique le yoga depuis..... Je suis actuellement :

ancien élève de.....ème année de l'E.F.Y de, année terminale.....

ancien élève de.....ème année de l'A.Y.E de, année terminale.....

pratiquant de yoga, élève de.....

Je règle les frais de participation par week-end : 240,00€ TTC x..... =€

J'ajoute :

- la cotisation à l'Association pour 2025/2026 : 23€
- l'adhésion à l'UNY pour 2025/2026 (à l'ordre de l'AYE) : 18€

Total du règlement : €

- **Je joins tous mes chèques dès maintenant comme demandé dans les conditions d'inscription par chèques bancaires à l'ordre de A. Y. E. Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc Robert – 14290 LA VESPIERE**

- L'inscription n'est prise en compte qu'accompagnée de son règlement.

- Je reconnais avoir pris connaissance des règles de désistement et des conditions de fonctionnement de l'Académie, et déclare les accepter ainsi que toute décision de l'Équipe pédagogique ou administrative.

Date et signature (précédée de la mention, lu et approuvé).

Joindre :

* La photocopie du récépissé de la poste si vous réglez par mandat postal international.

* **Si vous ne réglez pas l'UNY, le justificatif de son règlement 2025/2026**

* Si c'est votre première inscription à l'une ou l'autre de nos formations :

- la fiche de renseignements (annexe 4), remplie le plus exactement possible, 1 photo d'identité récente.

INSCRIPTION REGLEE POUR.....

POUR UN MONTANT DE

LE

ALAIN BONNASSE-GAHOT,
DIRECTEUR

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante :

secretariatefyso@yoga-energie.com

Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

(à remplir soigneusement et à joindre à votre première inscription)

NOM (Mme, M).....Prénom.....
ADRESSE.....
.....
CODE POSTALVILLE.....
TEL PERSONNEL.....TEL TRAVAIL.....
DATE ET LIEU DE NAISSANCE.....
PROFESSION.....
ADRESSE ELECTRONIQUE :

FORMATION GÉNÉRALE

ÉTUDES GÉNÉRALES.....
.....
ÉTUDES ET EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES.....
.....
.....

FORMATION EN YOGA

NOMBRE D'ANNÉES DE PRATIQUE

NOMS ET ADRESSES DE VOS DIFFÉRENTS PROFESSEURS :

.....
.....
.....

STAGES DE YOGA SUIVIS, AUTRES QUE CEUX QUI ENTRENT DANS LE CYCLE DE FORMATION
D'UNE ÉCOLE DE YOGA, DATE ET ANIMATEURS:

.....
.....
.....
.....

MOTIVATIONS QUI VOUS INCITENT A SUIVRE CETTE FORMATION (1 page maximum, sur papier libre)

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : secretariatefyso@yoga-energie.com
Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

REGLEMENT INTERIEUR CONFORME AU DECRET DU 23 OCTOBRE 1991

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 et L. 6352-4 et R 6352-1 à R 6352-15 du code du travail.

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 :

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 3 :

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- > d'entrer dans l'établissement en état d'ivresse,
- > d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux,
- > de quitter le stage sans motif,
- > d'emporter aucun objet sans autorisation écrite,

Article 4 :

Tout agissement considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre d'importance :

- > avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant ;
- > blâme,
- > exclusion définitive de la formation.

Article 5 :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

Article 6 :

Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate ou non sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation

Article 7 :

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté.

Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire, dont on recueille les explications.

Article 8 :

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la Commission de discipline, constituée des membres du Conseil Pédagogique.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Article 9 :

Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et mis en mesure d'être entendu par la Commission de discipline.

Article 10 :

Le directeur de l'organisme de formation informe l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 11 :

Pour chacun des stages d'une durée supérieure à 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Article 12 :

Le directeur de l'organisme de formation organise le scrutin qui a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures, au plus tard 40 heures après le début du stage.

Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, il adresse un PV de carence qu'il transmet au préfet de région territorialement compétent.

Article 13 :

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit de participer au stage.

Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues aux articles R. 6352-9 à R. 6352-12.

Article 14 :

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vies des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

Article 15 :

En ce qui concerne les dossiers d'inscription, le stagiaire est responsable des éléments et documents remis au Centre, il doit justifier l'authenticité sous sa propre responsabilité.

Article 16 :

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Article 17 :

SAMTOHSA est responsable du traitement de vos données personnelles. Vous pouvez exprimer votre souhait de revenir sur votre consentement ou exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation ou de portabilité directement auprès de SAMTOSHA à l'adresse suivante : secretariatefyso@yoga-energie.com

Les données sollicitées sont nécessaires au traitement de votre demande.

Le stagiaire

(nom – prénom – suivis de la mention
« lu et approuvé » - signature)

Le responsable de la formation
Alain BONNASSE-GAHOT

**Adresser le tout à : SAMTOSHA - EFYSO, Secrétariat – 383 Chemin du Bosc
Robert – 14290 LA VESPIERE**